

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 25 septembre 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

### 2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

23-09-163

### 3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution engagement d'une agente administrative.
3. Résolution d'engagement au poste de développement.
4. Résolution d'engagement d'une ressource en urbanisme.
5. Résolution d'appui à la demande d'aide financière au fonds de

prévention des espèces aquatiques envahissantes.

6. Dérogation mineure 2023-03 au 113 rue Saint-Joseph Nord, cadastre 5 905 594.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**23-09-164**

#### **4. Engagement d'une agente administrative**

ATTENDU QUE le comité de sélection a effectué des entrevues auprès de plusieurs candidates ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a rencontré la candidate retenue, par le comité de sélection, pour combler le poste d'agente administrative, pour lui faire part des exigences, attentes et conditions de travail pour la titulaire de ce poste ;

ATTENDU QUE la candidate retenue est Madame Vanessa Landry ;

ATTENDU QUE Madame Vanessa Landry a donné son assentiment à la proposition salariale et aux conditions de travail qui lui ont été soumises, laquelle respecte l'échelle salariale de la Municipalité ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement de Madame Vanessa Landry, à compter du 18 septembre 2023, pour une période de probation de six mois, avec évaluation périodique du travail accompli et à accomplir.

QUE la semaine de travail de Madame Vanessa Landry soit de 35 heures.

QUE le salaire de Madame Vanessa Landry, pour la période de probation, soit celui figurant à l'entente signée entre les 2 parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**23-09-165**

#### **5. Engagement au poste d'agente de développement**

ATTENDU QUE le comité de sélection a effectué des entrevues auprès de plusieurs candidates ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier

et en sont venus à un consensus ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a rencontré la candidate retenue, par le comité de sélection, pour combler le poste d'agente de développement, pour lui faire part des exigences, attentes et conditions de travail pour la titulaire de ce poste ;

ATTENDU QUE la candidate retenue est Madame Marie-Ève Nadeau ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Eve Nadeau a donné son assentiment à la proposition salariale et aux conditions de travail qui lui ont été soumises, laquelle respecte l'échelle salariale de la Municipalité ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement de Madame Marie-Eve Nadeau, à compter du 18 septembre 2023, pour une période de probation de six mois, avec évaluation périodique du travail accompli et à accomplir.

QUE la semaine de travail de Madame Marie-Eve Nadeau soit de 35 heures.

QUE l'entente salariale de Madame Marie-Eve Nadeau, pour la période de probation, soit celui figurant à l'entente signée entre les 2 parties.

QUE le titre du poste changera d'appellation pour être : adjointe de direction.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**23-09-166**

**6.- Entente avec la MRC de Témiscouata pour l'engagement d'une ressource en urbanisme**

ATTENDU QUE le poste d'urbanisme est présentement vacant depuis plusieurs mois et que la charge de travail pour le poste à la municipalité de Rivière-Bleue n'est pas suffisante pour offrir un emploi à temps plein;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue désire se prévaloir du service du département d'urbanisme de la MRC de Témiscouata afin d'offrir un service d'urbanisme de qualité.

QUE la municipalité de Rivière-Bleue désire se prévaloir des services de la MRC de Témiscouata pour les dossiers suivants :

Émission des permis

Installations septiques  
Prélèvement d'eau  
Bandes riveraines  
Nuisances

QUE l'inspecteur, inspectrice en urbanisme est engagé(e) pour faire l'application de certains règlements;

QUE l'inspecteur, inspectrice en urbanisme de la MRC travaillant pour la municipalité de Rivière-Bleue, applique tous les règlements présents et futurs de la municipalité excepté les règlements qui concernent la taxation.

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Gilbert Duquette, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Claudie Levasseur, directeur/directrice générale pour la municipalité de Rivière-Bleue

QUE la Directrice générale, madame Claudie Levasseur, soit autorisé à signer au nom de la Municipalité à signée l'adite entente;

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-09-167

**7. Appui à la demande d'aide financière de la municipalité régionale de la MRC de Témiscouata au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêches et Océans Canada**

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata dépose une aide financière au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada afin d'obtenir un financement pour la mise en place d'un réseau de bornes multiservices et de guérites automatisées afin de rendre autonomes les stations de lavage d'embarcations et les débarcadères pour réduire les possibles contaminations d'espèces aquatiques envahissantes;

**ATTENDU QUE** la municipalité participe au projet en installant sur son territoire une borne multiservice et deux guérites automatisées;

**ATTENDU QUE** la municipalité contribuera financièrement à l'acquisition des équipements des coûts d'achat et d'implantation ;

**ATTENDU QUE** la moule zébrée et le myriophylle à épi sont actuellement présents dans le lac Témiscouata, qu'il est primordial de

préserver l'intégrité des autres plans et cours d'eau du territoire pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour la préservation des usages liés à l'eau et de la valeur foncière des propriétés, et qu'il est essentiel de mettre en place tous les efforts nécessaires afin de limiter l'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans le lac Témiscouata, comme la moule quagga, la vivipare Chinoise et la vivipare Géorgienne;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé et résolu à l'unanimité ;

**QUE** les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada;

**QUE** les membres du Conseil municipal adoptent une résolution afin d'approuver la participation financière de la municipalité dans l'acquisition et l'implantation des équipements permettant une gestion automatisée des stations de lavage et des débarcadères par l'implantation de bornes multiservices et de guérites automatisées.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**23-09-168**

**8. Dérogation mineure 2023-03 au 113 rue Saint-Joseph Nord, cadastre 5 905 594.**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à l'immeuble sis au 113, rue Saint-Joseph Nord à Rivière-Bleue, cadastre 5 905 594.

**ATTENDU QUE** la dérogation demandée vise à autoriser un permis de construction pour l'installation d'un nouveau bâtiment secondaire sur la propriété de M. Pelletier. Celui-ci, possède déjà à son actif un espace secondaire à la résidence d'une superficie de 21,42 m<sup>2</sup>.

**ATTENDU QUE** M. Pelletier veut construire un bâtiment secondaire d'une superficie de 88,17 m<sup>2</sup> ce qui porte la superficie totale pour les bâtiments secondaires à 109,59 m<sup>2</sup>. Selon la réglementation, pour un terrain dont la superficie est inférieure à 1499 m<sup>2</sup>, la superficie totale est de 100 m<sup>2</sup>.

**ATTENDU QUE** de plus M. Pelletier désire construire des murs de 12 pieds de hauteur. Selon la réglementation la hauteur des murs ne doit pas excéder 10 pieds.

**ATTENDU QUE** la dérogation vise à autoriser, une superficie excédentaire de 9,59 m<sup>2</sup> et une hauteur pour les murs excédentaires de 2 pieds.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue accorde à Monsieur Gilles Pelletier, 113 rue Saint-Joseph Nord à Rivière-Bleue la dérogation demandée.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **9.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

#### **10.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire